

BTS Analyses de Biologie Médicale (ABM)

FORMAT PROPOSÉ ► APPRENTISSAGE

Le technicien supérieur en analyses de biologie médicale est un collaborateur efficace du laboratoire d'analyses biologiques. Il accueille les patients, réalise des analyses, rédige les bulletins de résultats et effectue la remise des résultats.

Objectifs de la formation :

- F1 : Prélever et gérer la phase pré-analytique
- F2 : Exécuter les analyses
- F3 : Gérer les résultats
- F4 : Participer aux actions de recherche et de développement
- F5 : Organiser, communiquer, se former et former

Prérequis :

La formation BTS Analyses de Biologie Médicale est accessible à tout titulaire d'un Baccalauréat Général (avec spécialités scientifiques telles que : SVT + Physique Chimie ou Mathématiques) ou un Baccalauréat S avec la faculté de s'adapter rapidement à l'environnement professionnel, aux titulaires d'un Baccalauréat Technologique STL option BGB ou ST2S avec niveau général élevé particulièrement en matières scientifiques. Sélection sur étude de dossier (motivation, moyenne et appréciations). L'inscription en BTS nécessite obligatoirement l'obtention d'un Baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé dans le RNCP au niveau IV, ou d'un diplôme reconnu conjointement par la France et un Etat partenaire.

Le programme :

Matières dispensées au sein du centre	1ère année	2ème année	Total
Expression Française	20	16	36
Anglais	30	20	50
Mathématiques	44	38	82
Physique-Chimie	63	54	117
Connaissance du milieu professionnel: Qualité / Sil	11	15	36
Connaissance du milieu professionnel: Législation	10	12	22
Connaissance du milieu professionnel: Informatique TP	12	-	12
Biochimie	57	52	109
Biochimie TP	48	64	112
Microbiologie	60	59	119
Microbiologie TP	70	76	146
Immunologie	28	22	70
Hématologie - Anatomopathologie	23	30	53
Hématologie TP	36	40	76
Préparation au certificat de prélèvement	8	-	8
Contrôles/partiels/révisions	155	177	332
Total Année en Contrat d'Apprentissage	675	675	1350

Compétences et les qualités requises :

- Facilité à s'adapter rapidement à l'environnement professionnel
- Une expérience de la manipulation en laboratoire ou bien une connaissance de l'univers du laboratoire est un plus
- Une grande capacité à s'organiser dans la gestion simultanée du milieu professionnel et scolaire
- Le respect de protocoles et procédures réglementées
- Une grande capacité de travail et de concentration
- La minutie, l'habileté, la rigueur et l'hygiène.

Durée de la formation :

La formation est dispensée sur 2 ans (24 mois) et le nombre d'heures de formation dispensée est de 1350h. Rythme d'Alternance : 2 Jours en Formation / 3 Jours en Entreprise par semaine.

Accès et périodes d'inscriptions :

Toutes nos formations BTS sont éligibles à l'inscription sur la plateforme PARCOURSUP mise en place par le ministère de l'Enseignement Supérieur. Il est OBLIGATOIRE et INDISPENSABLE de formuler vos vœux via la plateforme PARCOURSUP. La période d'inscription s'étend du mois de janvier en cours jusqu'à 2 mois qui suivent le démarrage de la formation qui débute au mois de septembre de chaque année.

Coût de la formation :

La formation en ALTERNANCE : Aucun frais de pré-inscription et de scolarité.

Pour un BTS en alternance, le cout de la formation est pris en charge par l'employeur via l'OPCO auquel l'entreprise est rattachée. Nous appliquons le niveau de prise en charge (NPEC) défini par la branche professionnelle en accord avec France COMPETENCES.

Durant la formation l'apprenti bénéficie de plusieurs avantages ainsi que d'une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC.

Poursuite d'études et débouchés :

Le BTS a pour objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier, une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelle (dans les domaines de l'agroalimentaire ou des industries pharmaceutiques par exemple), en licence générale de biologie ou de chimie, ou en classe préparatoire ATS.

A l'issue de votre formation, vous pourrez postuler à des postes de Technicien(ne) de laboratoires d'analyses de biologie médicale ou bien Technicie(ne) biologiste dans :

- Un laboratoire d'analyses de biologie médicale des secteurs hospitaliers publics et privés et des secteurs extra-hospitaliers.
- Un laboratoire de l'Établissement français du sang.
- Un laboratoire des centres de lutte contre le cancer.
- Un laboratoire départemental d'analyses.
- Le secteur de la recherche : laboratoires universitaires, industriels, INSERM, CNRS, Institut Pasteur.
- Le secteur de la médecine et de la recherche vétérinaires : laboratoires vétérinaires, écoles vétérinaires.

BTS Analyses de Biologie Médicale (ABM)

En savoir un peu plus...

Passerelles possibles et positionnement pour entrée en formation

- Si vous avez déjà un diplôme équivalent au BTS, ou bien si vous pensez avoir validé certaines épreuves, sachez que vous pouvez conserver le bénéfice d'épreuves ou d'unités où les notes sont supérieures ou égales à 10/20. La durée de validité d'un bénéfice est de cinq ans à compter de sa date d'obtention. Sachez que vous pouvez également obtenir des dispenses par équivalences. Dans ce cas il est nécessaire de réaliser une procédure de positionnement qui doit prendre place au début du cycle de formation. Cet aménagement doit intervenir avant la signature de la convention ou du contrat. Un positionnement réglementaire est possible, c'est un acte qui vise à aménager la durée de formation des candidats en fonction de leurs études, de leur expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Le positionnement a pour objet de fixer la durée de formation qui sera requise lors de l'inscription à l'examen.
- Entrée en formation sans employeur : sous réserve de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible, vous pouvez obtenir un statut de STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. Ce statut s'applique pour les candidats n'ayant pas encore trouvé d'entreprises et qui aspirent à se former en apprentissage (ATTENTION : délai de 3 mois **accordé pour trouver un employeur). Dans cette hypothèse, vous pouvez intégrer la classe des apprentis**
- Entrée en année 2 possible (Sous réserve d'avoir réalisé 675 heures en année 1 et de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible) : en cas de redoublement ou de changement de centre de formation. L'Entrée en année 2 est possible pour ce BTS avec un dossier de positionnement validé par le rectorat avec un diplôme d'université (au minimum une licence 3 validée dans les domaines de la biologie).

L'accompagnement et le suivi en entreprise :

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ pour trouver son entreprise avant le début de la formation est réalisé grâce aux Ateliers de Recherche d'Entreprises (ARE) de Provence Formation. Ces ateliers peuvent être hebdomadaires, ils offrent à chaque jeune pré-inscrit un soutien, des méthodes et des conseils (CV, entretien d'embauche, stratégie de prospection...) pour affiner son projet professionnel et trouver son employeur en alternance.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Provence Formation privilégie le FACE A FACE PEDAGOGIQUE. Le recours à la formation à distance reste une exception en cas de circonstance exceptionnelles (absences d'un formateur / mesures imposées par l'Etat ou le Rectorat...)

Des veilles économiques, pédagogiques et technologiques sont assurées par les formateurs par l'intermédiaire d'abonnements à des revues professionnelles (site de UPBM, Sciences et Avenir, INSERM...).

L'utilisation des plateformes numériques est encouragée pour permettre aux formateurs de déposer leurs cours en ligne, ainsi que des exercices pédagogiques

- PEARLTREES : qui permet d'organiser, d'explorer et de partager des outils numériques ;
- ECOLE DIRECTE
- TEAMS

Des logiciels spécifiques aux analyses tels APIWEB , REGRESSI sont à disposition dans les laboratoires. Les formateurs utilisent également des logiciels tels Kahoot ou quizlet et autres.... pour animer le cours. Des ouvrages sur les techniques des bonnes pratiques au laboratoire, des livres sur les matières spécifiques comme la biochimie, la microbiologie, l'immunologie... sont à disposition des apprenants.

Modalités d'évaluation de la formation :

Les évaluations sont de deux natures :

- Les évaluations mises en place à intervalles réguliers, réalisées par les formateurs dans leurs matières respectives
- Les Partiels (ou BTS BLANCS) qui ont lieu 2 fois par an, durant une semaine entière, (dans les conditions de l'examen final, en y appliquant les mêmes coefficients). A la suite de ces partiels 2 bulletins de bts blancs (janvier/juillet et décembre/avril) sont réalisés.

La moyenne obtenue en combinant ces deux types d'évaluation permet de noter l'apprenti/e et de constituer une moyenne, notée sur le bulletin semestriel. Enfin, un livret scolaire, selon le modèle du rectorat, est édité en fin de session susceptible d'être présenté au jury d'examens.

Accessibilité :

Un candidat en situation de handicap peut entrer dans nos sections en apprentissage, il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale peut conclure un contrat d'apprentissage avec un apprenti en situation de handicap (avec la mise en place d'un P.A.P : Projet d'Accompagnement Personnalisé).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative que l'on peut demander à la MDPH : elle ouvrira un certain nombre de droits à la personne qui en bénéficie.

Vous pouvez joindre l'un de nos référents handicaps mobilisés sur l'alternance pour vous conseiller, en contactant le lycée dispensant la formation qui vous intéresse.

Inscriptions à l'examen final :

Le BTS (Brevet de technicien Supérieur) est un diplôme de l'Education Nationale qui doit être validé par le passage d'un examen (pas de possibilité de Contrôle continu pour cette formations BTS). Il s'agit d'un diplôme national de l'enseignement supérieur classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles. Pour le BTS ABM au lycée Marie Gasquet il est uniquement préparé par la voie de l'apprentissage.

Les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation, sauf dérogation qui peut être accordée par le recteur de région académique pour les candidats bénéficiant des dispositions du troisième alinéa de l'article D. 643-6, de l'article D. 643-7 ou de l'article D. 643-8.

Les inscriptions pour le passage de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur sont généralement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre pour des épreuves se déroulant en mai-juin de l'année suivante. Elles se font en ligne sur le site de l'académie par le Lycée de Provence Formation.